



ETAT DE FRIBOURG
STAAT FREIBURG

Cellule cantonale de coordination COVID-19
Kantonale Koordinationsstelle COVID-19

p.a. Préfecture de la Veveyse
Ch. du Château 11, CP 128, 1618 Châtel-St-Denis

T +41 26 305 94 10
www.veveyse.ch

Camps de jeunes

Directives et recommandations de la Cellule cantonale de coordination (CCC)

Tests

A appliquer

- Auto-test le jour du début du camp, quel que soit l'âge de la personne.
 - Pour les mineurs, une confirmation écrite du test négatif de la part des représentants légaux doit être exigée
 - Les adultes doivent également produire un document écrit et signé par eux-mêmes confirmant leur test négatif
- Tous les participants et encadrants doivent effectuer un auto-test à la fin du camp (jour du retour au domicile)
- Si le camp dure plus de 7 jours, un auto-test doit être effectué tous les 7 jours et à la fin du camp
- En cas de symptômes durant le camp, un test PCR ou rapide doit être effectué dans les plus brefs délais.
- Les personnes disposant d'un certificat Covid, sont exemptées du test de début de camp.

Il est également possible d'organiser des tests au centre de dépistage. Dans ce cas-là, Il est demandé aux groupes de prendre rendez-vous au moins 48 h à l'avance à l'adresse centredepistage@h-fr.ch

Règles de base

A appliquer

- Port du masque obligatoire à l'intérieur dès 12 ans, sauf si le camp se déroule dans une « bulle » (sans contacts avec des personnes extérieures au groupe) et que tous les participants et encadrants ont fait un autotest au début du camp.
- Hygiène des mains : se laver et/ou se désinfecter les mains régulièrement
- Aération régulière des locaux et lieux clos
- Les personnes avec des symptômes renoncent à participer au camp

Transport

A appliquer

- Le port du masque est obligatoire dès 12 ans, même dans les véhicules privés

Logement

Conseillé

- Les abris PC sont à éviter car l'aération régulière des locaux n'est pas possible

Nombre de participants/accompagnants

Il n'y a pas de limitation du nombre de participants, quel que soit leur âge.

Activités de groupe

Conseillé

- Le nombre de personnes par groupe n'est pas limité mais il est recommandé de faire des groupes fixes

Rappel

- Le port du masque n'est pas obligatoire durant la pratique sportive, même à l'intérieur

Chambres/dortoirs

Conseillé

- Il n'y a pas de limitation de personnes dans les chambres/dortoirs mais il est recommandé de garder une distance minimale de 1,5m entre les lits

Repas

Conseillé

Lors des repas, les règles de la restauration s'appliquent :

- À l'intérieur, obligation de consommer assis
- A l'extérieur, pas de restrictions

Plan de protection

A appliquer

- L'organisateur et le propriétaire de l'infrastructure doivent établir un plan de protection

Cas positifs – rappel des mesures sanitaires

Si un cas positif est détecté, tous les contacts étroits de la personne sont mis en quarantaine. Il est donc très important de rester extrêmement vigilant quant au respect des mesures.